

Numéro 1 pour votre bien

**ORPI**  
SOLUTIONS IMMOBILIERES

**AGENCE ORPI TRANSAGRI OLONZAC ET LEZIGNAN**

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A USAGE D HABITATION A LA CHARGE DU VENDEUR**

JUSQU'A	100 000 €	7 % avec un minimum de 5 000 €
DE 100 001 € A	250 000 €	6% avec un minimum de 7 500€
DE 250 001 € A	400 000 €	5% avec un minimum de 15 000 €
PLUS DE	400 001 €	4% avec un minimum de 20 000 €

**HONORAIRES DE TRANSACTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, CESSION DE BAIL ,LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX A LA CHARGE DU VENDEUR**

DE 0 € A	150 000 €	12% TTC
DE 150 001€ A	300 000 €	11% TTC
A PARTIR DE	300 001 €	10% TTC

**HONORAIRES DE TRANSACTION POUR LES PROGRAMMES NEUFS A LA CHARGE DU VENDEUR**

5 % TTC de la transaction

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC PROPRIETES ET DOMAINES VITICOLES**

JUSQU'A	100 000 €	10 % avec un minimum de 5 000€
DE 100 001€ A	600 000 €	8% avec un minimum de 10 000€
DE 600 001€ A	1 000 000 €	7% avec un minimum de 50 000€
DE 1 000 001€ A	3 000 000 €	6% avec un minimum de 80 000€
Plus de	3 000 000 €	5%

**AVIS DE VALEUR**

150€ TTC par bien

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.  
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.  
GRILLE REALISEE ET EFFECTIVE AU 01/04/2017 Les tarifs TTC (tva 20 %) sont soumis à une révision annuelle.

**Honoraires de Gestion**

- GESTION le taux est de 8% TTC des sommes encaissées
- GARANTIE LOYER IMPAYE (loyers + charges ) le taux est de 3.02 % dont 0.5 € TTC de frais de gestion

**HONORAIRES ANNEXES A LA CHARGE DU BAILLEUR TTC**

- |  |                     |
|--|---------------------|
| • VACATIONS HORAIREs suivi travaux               | 65.00 € TTC         |
| • VACATION HORAIREs suivi contentieux (hors GLI) | 65.00 TTC           |
| • FRAIS ADMINISTRATIF                            | 3.60 € TTC par mois |
| • AVENANT AU CONTRAT LOCATION                    | 120 € TTC           |
| • DRF  | 30 €                |

**Honoraires dans le cadre LA LOI ALUR location en vide et meublé TTC**

**Entremise :** 100 € TTC (PART BAILLEUR UNIQUEMENT) PACK WEB COMPRIS

**Rédaction, constitution du dossier :**

- Zone très tendue : 12 TTC du m<sup>2</sup> POUR LE LOCATAIRE et 12 € TTC du m<sup>2</sup> pour le PROPRIETAIRE
- zone tendue : 10 € TTC du m<sup>2</sup> POUR LE LOCATAIRE et 10 € TTC du m<sup>2</sup> pour le PROPRIETAIRE
- Autres communes : 8 € TTC du m<sup>2</sup> POUR LE LOCATAIRE et 8 € TTC du m<sup>2</sup> pour le PROPRIETAIRE

**Etat des lieux :** d'entrée 3 € TTC du m<sup>2</sup> POUR LE LOCATAIRE et 3 € TTC du m<sup>2</sup> pour le PROPRIETAIRE

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

**Honoraires pour les baux de droit commun/professionnel/commerciaux TTC**

Négociation	40% d'un mois de loyer BAILLEUR 40% d'un mois de loyer LOCATAIRE
Constitution du dossier locataire, rédaction de bail	40% d'un mois de loyer BAILLEUR 40% d'un mois de loyer LOCATAIRE
Etat des lieux	20% d'un mois de loyer BAILLEUR 20% d'un mois de loyer LOCATAIRE

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.

**GRILLE REALISEE ET EFFECTIVE AU 01/04/2017** Les tarifs TTC (tva 20 %) sont soumis à une révision annuelle.